

GESTION DE L'EAU

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 24 § 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que Monsieur Luc Olinger a soumis une demande (réf. : EAU/AUT/19/0713) relative à la réalisation d'un forage de reconnaissance en vue d'un prélèvement d'eau souterraine aux fins d'abreuvement dans la Commune de Käerjeng, section CC de Fingig, numéro cadastral: 71/2157 au Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Administration de la Gestion de l'Eau.

Bascharage, le 8 août 2019

Le Bourgmestre ff,



Josée-Anne SIEBENALER-THILL



Le Secrétaire communal adjoint,



Claude FREICHEL

Dossier traité par:

Berge Defays
Tél 500 552 372
Fax 500 552 379
berge.defays@kaerjeng.lu